

1. OBJET

Le présent document est destiné à définir les modalités de fonctionnement de l'association sportive Badminton Club Hangenbieten, ci-après dénommée BCH. Il est demandé aux membres du BCH de veiller à son respect.

2. ADHESION

- L'adhésion est à acquitter à l'inscription et couvre la période allant du 1er septembre de l'année en cours à la fin août de l'année suivante. L'adhésion au BCH implique de fait l'acceptation des présentes règles de fonctionnement.
- L'adhésion est ouverte à tous, sous réserve de non contre-indication médicale. Le BCH décline toute responsabilité en cas de problème survenant suite à une contre-indication médicale n'ayant pas été signalée lors de l'inscription.
- Le paiement de la cotisation d'inscription devra être effectué par chèque, espèces, virement ou en ligne.

3. BADGE

3.1 UTILISATION DU BADGE DURANT LES CRENEAUX RESERVES PAR LE BCH

3.1.1 FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ACCES AU HALL DES SPORTS POUR LES SEANCES DE BADMINTON DU LUNDI MERCREDI ET DU JEUDI SOIR :

A l'intérieur du sas d'entrée, se trouve un boîtier à code manuel contenant le badge du BCH permettant d'accéder à la salle et d'allumer la lumière et le chauffage.

Comment ce système fonctionne-t-il ?

- ✓ La première personne arrivant au Hall des Sports doit ouvrir la porte avec son badge personnel. En arrivant dans le sas, elle ouvre le boîtier à l'aide du code, y récupère le badge du BCH, referme le boîtier et brouille le code ;
- ✓ Il suffit ensuite de présenter le badge devant le lecteur pour ouvrir la porte du Hall des Sports, puis mettre en marche la lumière
- ✓ Pendant le jeu, le badge pourra être placé au-dessus du boîtier « lumière & chauffage » dans le hall.
- ✓ Enfin, la dernière personne à quitter le Hall des Sports présentera le badge devant les détecteurs lumineux du boîtier « lumière & chauffage » pour **éteindre** la lumière. Puis, elle placera le badge dans son boîtier, en prenant soin à nouveau de brouiller le code.

3.1.2 ACQUISITION D'UN BADGE PERSONNEL DU BCH

Il vous est possible d'acquérir un badge personnel, voir §3.2.

Pour obtenir un badge du BCH (Caution de 30€), veuillez prendre contact avec les membres du comité.

3.1.3 CODE D'ACCES

LE CODE D'ACCES EST 2121. En cas de modification, vous serez prévenus par courriel.

Les membres du BCH s'engagent à ne pas divulguer ce code à des tiers. Il est important de noter que le badge du BCH ne fonctionnera que les lundis, mercredis et jeudis, durant les créneaux réservés par le BCH auprès de la Mairie pour la pratique du badminton.

3.2 UTILISATION DU BADGE EN-DEHORS DES CRENEAUX RESERVES PAR LE BCH

L'acquisition d'un badge personnel du BCH (Caution de 30€) permet également un accès payant aux terrains de badminton (frais de location de 3€/h), et ce, en-dehors des réservations du Hall des Sports (voir planning en affiché dans la salle). Assurez-vous suffisamment à l'avance que le créneau n'est pas déjà réservé, en consultant la console dans le sas d'entrée.

3.3 EN CAS DE PROBLEME

En cas de problème d'accès au Hall des Sports pendant les créneaux du BCH, les membres ont la possibilité de contacter un membre du comité (cf coordonnées à la fin du document). De plus, si le badge du BCH n'était plus suffisamment crédité pour permettre d'allumer la lumière (ou le chauffage), les membres sont priés d'en avertir un des membres du Comité Directeur dans les plus brefs délais. Il en est de même si un quelconque autre problème venait à survenir.

4. FONCTIONNEMENT

4.1 UTILISATION DES LOCAUX

L'utilisation du Hall des Sports, propriété de la commune, obéit à une réglementation, affichée sur place : « La convention pour la mise à disposition du gymnase de Hangenbieten ». Les membres du BCH sont tenus de respecter cette convention.

4.2 PORT OBLIGATOIRE DE CHAUSSURES DE SPORT A SEMELLES NON MARQUANTES SPECIFIQUES A L'USAGE EN SALLE

Afin de prévenir la détérioration du revêtement du Hall des Sports, chaque membre du BCH est tenu de porter des **chaussures de sport à semelles non marquantes spécifiques à l'usage en salle**, et ce sous peine de sanctions.

4.3 UTILISATION DU MATERIEL

Il est demandé à tous de veiller au bon usage du matériel (poteaux filets, accessoires d'entraînement) et de le ranger soigneusement après usage .

4.4 DUREE DE JEU

Afin de permettre aux membres du BCH de pratiquer le badminton dans les meilleures conditions, nous nous permettons de vous rappeler que bien que le badminton soit un sport individuel, cela n'exclut pas le respect mutuel des joueurs. Nous vous prions donc instamment de ne pas oublier ce principe et **de moduler votre durée de jeu** afin de permettre à tous les joueurs de pouvoir profiter des quatre terrains de badminton.

4.5 CHAUFFAGE ET ECLAIRAGE

Il est demandé aux derniers joueurs présents de veiller à éteindre les lumières des vestiaires avant de quitter les lieux. En cas de non respect de cette clause, des mesures individuelles pourront être prises par le BCH.

4.6 HORAIRES

Un planning des créneaux horaires hebdomadaires est mis en place à chaque début de saison en concertation avec la Mairie et les autres clubs sportifs. Celui-ci est consultable sur le panneau d'affichage du BCH dans le Hall des Sports.

Les créneaux hebdomadaires réservés par le BCH auprès de la Mairie pour la pratique du badminton sont :

Lundi	18h00-22h	Jeu libre (Loisirs et compétition)
Mercredi	19h-21h	Entraînement dirigé (compétition)
	20h-23h (*)	Interclubs à domicile
Jeudi	19h00-22h	Jeu libre (Loisirs et compétition)

(*) Voir calendrier affiché sur le tableau d'animation

Il est à noter qu'en raison de la compétition « Interclubs », certains terrains seront réservés **vingt** mercredis dans l'année de 20h à 23h. Le calendrier sera affiché sur le tableau d'animation dans le hall des sports.

4.7 EXCLUSION

Le président du BCH, en accord avec le comité, se réserve le droit à tout moment d'exclure tout membre ne respectant pas les règles de fonctionnement du club, ainsi que celles du Hall des Sports.

4.8 CONDITIONS D'ACCES AUX NON MEMBRES

La procédure pour l'accueil de joueurs externes au BCH est de demander l'autorisation au comité.

5. RESPONSABILITE

5.1 ASSURANCE

Les membres sont couverts par le biais de la licence de la FFBAD (Fédération Française de Badminton) acquise lors de l'adhésion au BCH: celle-ci inclut une assurance responsabilité civile et accidentelle. Les détails de cette garantie sont accessibles dans les garanties **GENERALI** remises lors de l'inscription avec la demande de licence. Les non-licenciés ne sont cependant en aucun cas couverts par cette assurance.

5.2 DETERIORATION

La responsabilité de chaque joueur est engagée en cas de détérioration des équipements.

6. COORDONNEES DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR DU BCH

<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Tel</u>	<u>Adresse mail</u>
Président	Stéphane ROHMER	07.61.62.87.83	stephane.rohmer@socomec.com
Trésorier	Sophia NOORDALLY	06.51.80.99.60	sophia.noordally@club-internet.fr
Secrétaire	Farid KANOUNI	06.60.13.19.95	farid.kanouni@gmail.com
Vice-président	Jérémie Plassat	06.67.97.41.91	jeremie.plassat@orange.fr
Assesseur	Cathy Muller	06.83.51.02.24	catfisch@orange.fr
Assesseur	Stéphanie MULLER	06.62.56.92.28	stephmuller@numericable.fr
Assesseur	Julien Albertus	06.19.90.33.52	julienalbertus@hotmail.com